



Wallonie

Province du Brabant wallon
Commune de 1315 INCOURT

URBANISME
AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Les demandeurs sont Monsieur et Madame HATERT – VAN ACKER , Torenstraat, 22 à 3300 Tienen.

Le bien concerné est situé Rue de Jauchette à 1315 Glimes, et est cadastré 02 B 142 K.

Le projet consiste en la construction d'une maison unifamiliale et d'une piscine et présente les caractéristiques suivantes :

Application de l'article D.IV.5 du CoDT : écarts aux prescriptions du permis d'urbanisation (réf. Urbanisme LAP 4/2017.3) :

- l'occupation de moins d'1/3 de la longueur de la façade contre laquelle les volumes secondaires sont accolés
- la superficie maximale pour les volumes secondaires
- la zone de stationnement doit être dissimulée à la vue depuis l'espace public
- une partie marquante du faîte du volume principal doit respecter l'orientation au plan
- les fenêtres de toiture sont placées entièrement dans la moitié inférieure des versants de toiture des volumes principaux

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables du lundi au vendredi de 9 heures à 11 heures 45, le lundi de 17 heures à 19 heures, **uniquement sur rendez-vous** à l'adresse suivante : Administration communale de Incourt, Service Urbanisme, rue de Brombais, 2 à INCOURT.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Marie KESSELS, ☎ 010/23.95.68, ☎ 010/88.93.72, ✉ urbanisme@incourt.be.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 18/01/2021 au 01/02/2021 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de INCOURT, Rue de Brombais, 2 à 1315 INCOURT ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@incourt.be

Pour le Collège communal,

Le Directeur Général,

Françoise LEGRAND.



Le Bourgmestre,

Léon WALRY